

YAZICI-LIBBRECHT Iffet

De: YAZICI-LIBBRECHT Iffet
Envoyé: vendredi 18 octobre 2019 07:36
À: Délégué syndical central FO
Cc: Délégué syndical central CFE-CGC
Objet: RE: intersyndicale

Bonjour [REDACTED] (et bonjour [REDACTED]),

Non, je n'ai pas eu la réflexion « C'était sûr » à la lecture de ton mail. Comme je te l'avais déjà dit, j'ai été agréablement surprise de ta proposition, même si elle est venue plus de 6 mois après ton refus catégorique de mon appel à intersyndicale de mars dernier. Par contre, lorsque nous nous sommes rencontrés le 3 octobre, l'ambiance était tendue et je n'ai senti aucune volonté d'avancer ensemble ni de la part des élus FO, ni de la CGC. Les messes basses, les appartés... Ne participent pas à favoriser une ambiance saine de travail en commun.

Je comprends que Laurent [REDACTED] ait pu être vexé de la remarque de Bastien, qui est toujours aussi franc et vif 😊 Mais je suis d'accord avec lui : des représentants de proximité désignés parmi les membres élus, avec 8 heures de délégation mensuelles... On ne peut pas appeler cela une avancée. Avec le passage en CSE selon l'accord que vous avez signé, on passe de 122 sièges et 1005 heures de délégation mensuelles à 64 sièges et 872 heures mensuelles au mieux. Je dis au mieux, parce qu'avec la double condition pour la mise en place des représentants de proximité, leur nombre peut varier de 4 à 21. Pour rappel, lors de la négociation de l'accord CSE, la CGT avait proposé un à deux représentants de proximité par site et par organisation syndicale, avec la possibilité de les désigner parmi les salariés. La CGT avait aussi demandé 28 heures de délégation pour les membres élus (soit une majoration de 6 heures par rapport au minimum légal) et 20 heures de délégation pour les représentants de proximité. Je ne vois pas ce qu'il y a de déraisonnable à vouloir avoir mieux que ce qu'on avait ou à défaut de ne rien perdre des conquises.

Pour finir, je voudrais aussi te dire que nous ne comprenons pas votre philosophie qui serait « raisonnable » par rapport à la nôtre qui ne le serait pas. Nous n'avons définitivement pas la même vision du syndicalisme et de la représentation du personnel. Par exemple, pour la négociation d'un accord, il ne nous viendrait pas à l'esprit de partir du projet de la direction, qui reste toujours au minimum légal (*) plutôt que de bâtir notre propre projet avec des revendications justes, au plus près des besoins des salariés. La philosophie du « mieux que rien » n'est pas la nôtre. Encore un exemple, nous ne comprenons pas non que les élus FO et CGC n'usent pas des prérogatives et missions que leur confère le Code du travail. Nous ne comprenons pas que lorsqu'il y a une situation de dégradation des conditions de travail, vous ne ramenez pas la problématique en instance pour la traiter avec les outils dont vous disposez mais que vous préférez « régler » le problème en off, à la manière de la direction : il y a un problème d'organisation du travail, on fait disparaître le salarié qui le subit et il n'y a plus de problème. Vous êtes 100% FO dans deux CHSCT sur trois et cela ne semble pas vous poser de problème que notre entreprise ne respecte pas ses obligations légales en matière de DUERP (c'est juste un seul exemple). Sachant que ce document est la pierre angulaire de la prévention des risques... A la rigueur, c'est votre choix, mais ce qui m'embête le plus dans cette histoire, c'est que parfois des élus FO nous entravent lorsque nous faisons valoir la simple application du Code du travail (à l'exception de Magali, qui était avec nous en CHSCT et dont je salue l'intégrité et l'honnêteté).

Je vais m'arrêter là, mais sincèrement je suis déstabilisée par votre philosophie et votre pratique du syndicalisme et de la représentation du personnel. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de ma franchise 😊

Avec toute ma sincérité,

Iffet

(*) Le minimum légal ! Avec les ordonnances Macron, il n'y a plus de minimum légal. Les accords de branche ou d'entreprise pourront intégrer des mesures inférieures à celles du Code du travail... La vie des salariés va être compliquée si vous continuez à être « raisonnables ».